



Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_04-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20251203_04

RÉVISION ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP) EXISTANTES, ET CRÉATION DE L' AP 2026-2029 PRÉFIGURATRICE

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 3 décembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 26 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy à Villeurbanne, salle Candela, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Max VINCENT (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune) .

Suppléants : Aurélie GHIRARDI Chasselay) ; Anis BOUAINE (Ternay), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Eric RAMOS (Jonage), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon), François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Jean-Paul VERNAT (Francheville), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-D'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery),0 Ikhlaf CHIKH (Villeurbanne) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311 3-I ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C_20250212-02 et le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 12 février 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250319_07 adoptant le budget primitif 2025 lors du Comité syndical du 19 mars 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250618_04 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 18 juin 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250618_03 et l'autorisation de Programme et Crédit Paiement présentée en séance du Comité du 18 juin 2025 ;

Vu la délibération n° C_20250319_09 et l'autorisation de Programme et Crédit Paiement présentée en séance du Comité du 19 mars 2025 ;

Vu la délibération C_20231129_04 du 29 novembre 2023 relative au Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;

Considérant que cette modalité de gestion dite d'AP/CP est désormais installée dans la gestion pluriannuelle des Investissements du SIGERLy ;

Et que ce mode de gestion prévoit d'ajuster les AP lors d'une étape budgétaire, si besoin, pour tenir compte de l'évolution du programme.

Pour rappel, le SIGERLy porte plusieurs programmes d'investissement pour lesquels des Autorisations de Programmes (AP) millésimés ont été créées et pour lesquelles les échéanciers doivent être ajustés selon l'avancement réel des chantiers,

En complément d'ouvrir l'AP 2026 préfiguratrice qui sera actualisée lors du vote du Budget primitif 2026 de février 2026.

Ceci afin de pouvoir lancer, les études des nombreux projets des communes.

Il est proposé :

- de réviser les **Autorisations de Programme existantes des Travaux DCR – EP**

N°de l'AP	Montant des Autorisations de Programmes votées	CP Antérieurs	CP ouverts au titre de 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
N°2023-01 DCR -EP Article : 2315 Fonction : 512 et 514	36 700 000 €	27 281 411,45 €	6 300 000 €	3 118 588,55 €		
N°2024-01 DCR EP Article : 2315, 238 Fonction 512 et 514	23 300 000 €	6 418 263,96 €	11 100 000 €	4 450 000 €	1 331 736,04 €	
N°2025-01 DCR EP Article : 2315, 238 Fonction 512 et 514	32 000 000 €	0,00 €	12 000 000 €	10 300 000 €	5 500 000 €	4 200 000 €

- de réviser l'Autorisation de Programme des Avances Remboursables pour prendre en compte les projets 2025 et la perspective des projets 2026

N°de l'AP	Montant des Autorisations de Programmes votées	CP Antérieurs	CP ouverts au titre de 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
N°2023-02 Avances remboursables Chapitre 27 article 276348 Fonction : 752 et 758	8 100 000 €	800 000 €	1 500 000 €	1 110 000 €	2 500 000 €	2 190 000 €

- et d'ouvrir la nouvelle AP préfiguratrice 2026-2029 des Travaux DCR- EP

N° de l'AP 2026	Montant de l'Autorisation de Programme 2026 - 2029	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
N°2026-01 Travaux DCR-EP Chapitre : 23 Article : 2315 , 238 Fonction : 512 et 514	30 000 000 €	6 600 000 €	7 800 000 €	8 900 000 €	6 700 000 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

APPROUVE, en dépenses, les modifications des AP-CP 2023, 2024 et 2025 pour les programmes EP/DCR et les avances remboursables, vote l'ouverture de l'Autorisation de programme 2026-2029 préfiguratrice de 30M€, qui sera actualisée au prochain comité budgétaire prévu en février 2026 ;

VALIDE les échéanciers prévisionnels des crédits de paiements (CP) tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus, et susceptibles de variation selon les aléas de chantiers ou autres pouvant survenir ;

PRÉVOIT d'inscrire aux budget 2026 et suivants les crédits de paiements nécessaires aux dépenses sur les imputations comptables **2315, 238**, fonctions 512 et 514 et **276348** fonction 752 et 758 ;

AUTORISE Monsieur le Président du SIGERLy à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions nationales ou européennes, auprès des partenaires et institutions concernant les projets financés par ces AP. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.